

- 1 A très haut prince nobles et puisens monseigneur Loys ainnéz fils au comte de Flandre, cuens¹ de Nevers et de Re
- Thel très chiers sires je hiebertus maires de Rethel recougnons à tenir de vous en fiez et en hommage la mairie de Rethel à toutes les appendices Cest asavoir à drecier toutes les mesures à bleif à vin à seil à oile et toutes autres mesures en la ville de Rethel en toute
- 5 la prévosté de Rethel et es ressors dicelle prévosté et en tains de vous les estalons de toutes les mesures dessus dites Item je dois faire toutes les vestures² de toutes les terres séans ou terroir de Rethel contient de vous chier sires defors³ la fremeteit⁴ de Rethel et ai de chacune des dites vestures quatre parisis Item je dois avoir de toutes les vestures que le prévost de Rethel fait à Rethel deux parisis item marchans les uns à l'autre ne puet vendre vin à mui
- 10 son [...] mui⁵ lequel mui je tains de vous et dois avoir de chacun mui deux parisis et si puis vendre le dit mui à un bourgeois de Rethel et tant que comme le bourgeois tendra le dit mui de [...] il doit estre frans et quitte de ost et de chevauchiés item marchans ne puet vendre le uns à l'autre seil en la ville se a [...] quarteil [...] et ai de chacun mui quatre parisis vendut en la ville de Rethel Item ce marchans étrangés qui veulent vendre seil en la ville de Rethel à menues mesures le
- 15 doivent mesureir à mes mesures et ai de chacun marchans toutes fois que requièrent à avoir mes mesures une quarteil de seil et qui veut vendre charbon en la ville de Rethel il le doit mesurer à mes mesures et ai de chacune charette un quarteil de charbon Item je dois avoir de chacun mair
- que le prévost de Rethel fait en sa prévoté de Rethel toutes fois que remue les mœurs cync sols parisis
- Item je dois avoir toutes foys que on fait à Sauce la Sesche au Chenois auboncourt delez⁶

¹ Cuens : L'ancien français *quens*, *cuens* ou *cons* et le provençal *coms* sont le nominatif et viennent de *comes* ; *comte* est le régime et vient de *comitem* ; au pluriel nominatif *li comte*, au régime *les comtes*, viennent de *comites* (toutes ces formes étant déterminées par l'accent latin qui reste toujours sur la première syllabe

² Droit perçu pour la mise en possession d'un héritage, pour une vente, etc.

³ dehors

⁴ fremeté, fermeté : enceinte fortifiée, fortification, citadelle

⁵ Mesure agraire (surface de terre qu'on pourrait ensemer avec un muid de grain)

⁶ à côté de

20 Le chenoy deu maeur que on fait cinc sols je dois faire tous les adjournemens que on fait en la dite prévosté pour adjourner en vos assises de Rethelois et se je avoie aucune choze oublier ce que

je ne sai mie que je tengne de vous je le avoue à tenir de vous Donné sous mon seel

l'an mil ccc et sesze le juedi devant la Nativité notre seigneur